



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 8 février 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON, Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Jacques PILLIEN, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN.

OBJET : DEPLACEMENTS - Acquisition de véhicules - Avenant n° 1 au marché n° 06-51 passé avec la société DIETRICH VEHICULES

La Communauté a lancé le 12 juin 2006 une consultation pour l'acquisition de 4 minibus destinés à exécuter les services DIVIAPROXI.

Cette consultation a abouti à confier, début novembre 2006, le marché à la société DIETRICH VEHICULES sise ZA Sud – route de Phalsbourg 67320 DRULINGEN pour un montant total de 405 204,80 € TTC.

Dans les documents remis aux candidats, le Cahier des Clauses Techniques Particulières faisait référence au système utilisé jusqu'alors pour la localisation des véhicules.

Or, le 11 juillet 2006, c'est-à-dire postérieurement au lancement de la consultation, la Communauté a désigné l'attributaire du marché de réalisation du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) : la société INEO SYSTRANS.

La Communauté souhaite que les minibus DIVIAPROXI puissent aussi bénéficier des apports du SAEIV dans un but d'homogénéisation des services offerts aux habitants et touristes de l'agglomération dijonnaise.

C'est pourquoi la Communauté s'est rapproché du constructeur DIETRICH VEHICULES afin de pouvoir intégrer les dispositifs SAEIV dans les 4 minibus.

Après discussions, le constructeur indique que cette intégration induit un surcoût de 37 031,17 € TTC, ce qui représente 9,13 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis de la Commission,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 janvier 2007,

LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché n°06-51 passé avec la société DIETRICH VEHICULES, ci-après annexé,
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant.

Publié le **12 FEV. 2007**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président

Pour le Président,
[Signature]



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

13 FEV. 2007



DIJON, le : 12 FEV. 2007

LE PRÉSIDENT,

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

13 FEV. 2007



l'élue
Pour le Président,
le vice-Président,
L'élue



AVENANT N° 1

au marché n°06-51 passé avec la société DIETRICH VEHICULES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, agissant en application de la délibération du Conseil de la Communauté en date du 8 février 2007,

ci-après dénommée « la Communauté »

ET

La Sarl DIETRICH VEHICULES, ayant son siège social ZA Sud – Route de Phalsbourg à 67320 DRULINGEN, représentée par ses Co-Gérants, Joël DIETRICH et Stéphane DIETRICH,

ci-après dénommée la société DIETRICH VEHICULES

IL A ETE TOUT D'ABORD EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Communauté a lancé le 12 juin 2006 une consultation pour l'acquisition de 4 minibus destinés à exécuter les services DIVIAPROXI.

Cette consultation a abouti à confier, début novembre 2006, le marché à la société DIETRICH VEHICULES sise ZA Sud – route de Phalsbourg 67320 DRULINGEN pour un montant total de 405 204,80 € TTC.

Dans les documents remis aux candidats, le Cahier des Clauses Techniques Particulières faisait référence au système utilisé jusqu'alors pour la localisation des véhicules.

Or, le 11 juillet 2006, c'est-à-dire postérieurement au lancement de la consultation, la Communauté a désigné l'attributaire du marché de réalisation du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) : la société INEO SYSTRANS.

La Communauté souhaite que les minibus DIVIAPROXI puissent aussi bénéficier des apports du SAEIV dans un but d'homogénéisation des services offerts aux habitants et touristes de l'agglomération dijonnaise.

C'est pourquoi la Communauté s'est rapproché de la société DIETRICH VEHICULES afin de pouvoir intégrer les dispositifs SAEIV dans les 4 minibus.

Après discussions, la société DIETRICH VEHICULES indique que cette intégration induit un surcoût de 37 031,17 € TTC, ce qui représente 9,13 % par rapport au montant initial du marché.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté :

ARTICLE 1 – MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché n°06-51 concernant la fourniture de 4 minibus est porté à 369 762,52 € HT, soit 442 235,97 € TTC.

ARTICLE 2 – DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du marché n°06-51 est porté à 8 mois à partir de la date de notification du marché, au lieu de 7 mois initialement, en raison du temps nécessaire pour intégrer les dispositifs SAEIV dans les 4 minibus.

ARTICLE 3 – AUTRES STIPULATIONS

Les autres stipulations du marché n°06-51 demeurent sans changement.

Fait à DIJON, le

Pour la société DIETRICH VEHICULES,
Joël DIETRICH Stéphane DIETRICH,

Pour la Communauté,